

En 2010, le nouveau siège social du cdg69 est livré. Il s'agit d'un bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> constitué pour moitié de bureaux et pour le reste des salles destinées à l'organisation de concours pour la fonction publique territoriale. Le conseil d'administration avait décidé de s'approcher des normes THPE (RT 2005) et de privilégier certaines cibles : isolation par l'extérieur, toiture végétalisée, ventilation double flux (rafraîchissement et pas de climatisation), vitrages performants, pompe à chaleur...

À la livraison, malgré la formation dispensée et les nombreuses notices d'utilisation mises à sa disposition, le cdg69 a éprouvé certaines difficultés pour faire fonctionner correctement ses installations. De plus, le bâtiment n'était pas du tout à la hauteur des espérances, principalement d'un point de vue thermique. Les consommations étaient très élevées et le personnel souffrait d'une chaleur excessive l'été et d'un froid persistant l'hiver. L'ensemble des intervenants de la construction ne se sentait pas responsable de la situation.

Le conseil d'administration et la direction ont donc décidé de faire une étude sur le long terme des améliorations possibles et des solutions à mettre en œuvre, tâche confiée à la société Étamine.

Conjointement avec le service technique, les ingénieurs d'Étamine ont proposé deux axes de travail :

- une étude des matériaux isolants du bâtiment (isolation des murs, des fenêtres grâce à la thermographie....) et de l'utilisation des moyens de chauffage et de rafraîchissement ;
- un relevé des températures sur plusieurs semaines (hiver et été) dans un large panel de bureaux pour une mise en comparaison avec les courbes de consommation.

La première année, Étamine a pu apporter deux solutions techniques simples à mettre en œuvre.

Grâce à la thermographie et l'étude de l'état de l'art de la pose des matériaux isolants, il s'est avéré que les fenêtres ne jouaient pas leur rôle du fait d'une mauvaise mise en œuvre : un joint indispensable manquait. Le cdg69 avait déjà tenté une action juridique auprès de son prestataire mais celle-ci risquait d'être longue et ardue. Le dossier d'un expert comme Étamine a permis de démontrer le problème au prestataire et au fabricant. L'installateur a donc accepté, à sa charge, de remettre toutes les ouvertures en état. Le confort des usagers était déjà fortement augmenté.

L'étude des courbes de consommation, des températures et du matériel de chauffage, a montré que les choix de fonctionnement avant la construction n'étaient pas judicieux. D'une part, la Gestion Technique de Bâtiment ne garantissait pas l'optimisation des équipements. D'autre part, la pompe à chaleur n'était pas assez exploitée. Il fallait donc revoir les heures de fonctionnement du chauffage (ou du rafraîchissement). Ainsi, l'usage des radiateurs électriques à fluide a considérablement baissé.

Après un an, les consommations ont été divisées par deux, entraînant une baisse conséquente des coûts de fonctionnement. Et surtout, le confort des agents s'est trouvé considérablement amélioré. Le personnel a, de ce fait, trouvé une réelle utilité au déménagement.

La deuxième année a permis de mettre en place les premières solutions et de dégager un nouvel axe de travail. Ce second rapport a montré que les systèmes de chauffage et de ventilation devaient être réglés de manière plus fine pour améliorer le confort et baisser encore un peu les consommations.

Le conseil d'administration a d'ores et déjà décidé de réaliser ces travaux rapidement. Travaux bénéfiques, d'un coût relativement faible et largement compensé par les économies.

Le cdg69 est très satisfait des services d'Étamine. En effet, les normes actuelles de constructions se focalisent sur les étapes préalables et sur la livraison, mais pas encore assez sur la suite de la construction. Le cdg69 a ainsi trouvé un prestataire compétent et impartial pour améliorer son budget énergétique. Il a également augmenté les compétences de son propre personnel pour gérer son bâtiment grâce au travail de vulgarisation de la thermie et à l'utilisation des outils de mesures mis à sa disposition.